

## LE CULTE DE LA CROIX DANS LA LITURGIE ROMAINE

**L**E culte de la Croix dans l'Église est né, au 4<sup>e</sup> siècle, de la vénération du bois de la sainte Croix, dont Cyrille de Jérusalem déclare, en 348, aux catéchumènes de la ville sainte qu' « on peut jusqu'à ce jour le voir parmi nous », mais qu'en même temps, « en raison des prélèvements que la foi a multipliés », « il a été distribué en petits morceaux à toute la terre<sup>1</sup> ». Une inscription de Tixer (Algérie) : *de ligno crucis*, datée de 349, corrobore, pour sa part, l'affirmation de Cyrille<sup>2</sup>. Depuis quand le bois de la Croix était-il l'objet du culte des chrétiens ? Il est difficile de le dire. Bien qu'il ne soit pas fait allusion à sa découverte lors de la dédicace des basiliques constantiniennes de l'Anastasis et du Martyrium en 335, dès la fin du siècle saint Ambroise et saint Jean Chrysostome la mettront en relation avec le pèlerinage que fit l'impératrice Hélène en Terre sainte peu avant sa mort (vers 328).

### I. — LE BOIS DE LA CROIX A ROME

Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce récit, il est indubitable que l'introduction du culte de la sainte Croix à Rome est lié à une demeure qui fut celle d'Hélène, le Sessorianum. Le *Liber pontificalis* relève, au début du 6<sup>e</sup> siècle, que « l'empereur Constantin fit une basilique dans le palais sessorien : là il renferma dans l'or et les pierres précieuses

1. Saint CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses*, IV, 10; X, 19; XIII, 4; édit. J. BOUVET, Namur, Éditions du Soleil levant, 1962, pp. 88, 204 et 262.

2. *D.A.C.L.*, t. 3, col. 3135.

du bois de la sainte Croix de notre Seigneur Jésus-Christ, et là il dédia une église, qui est appelée jusqu'à ce jour Jérusalem<sup>3</sup> ». Le chroniqueur énumère ensuite, en tête de liste des dons attribués par l'empereur à cette église, « quatre chandeliers d'argent, selon le nombre des quatre évangélistes, qui brûlent devant le bois sacré ». Or, le Sessorianum a certainement été l'une des résidences de l'impératrice Hélène, comme l'atteste une inscription antérieure à 322, qu'on peut lire encore dans la crypte de la basilique : *Dominæ nostræ Fl. Iul. Helenæ piissimæ aug. genetrici D. N. Constantini*<sup>4</sup>.

Jérusalem, tel est le nom que le *Liber pontificalis* donne à la basilique sessorienne dans ses notices jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle. C'est seulement à cette époque qu'il commence à user de l'appellation : *ad sanctam crucem in Iherusalem*<sup>5</sup>, en attendant de parler, au 12<sup>e</sup>, du *titulus sanctæ Crucis*<sup>6</sup>. L'intention d'ériger à Rome une reproduction du Martyrium de Jérusalem s'affirme dans la construction elle-même. De même qu'à Jérusalem la basilique fut construite sur la crypte de la découverte de la sainte Croix<sup>7</sup>, ainsi la salle de culte romaine a-t-elle été aménagée au-dessus d'un oratoire. C'est dans cet oratoire qu'on vénéra, jusqu'au pontificat de Pie XI, la relique de la sainte Croix. Son sol avait été recouvert, dit-on, avec de la terre du Golgotha.

Si le Sessorianum est le centre le plus ancien du culte de la Croix à Rome, et s'il est demeuré le plus célèbre, il ne devait pas rester le seul. Au 5<sup>e</sup> siècle, le pape Hilaire (461-468) entourra le baptistère du Latran de trois oratoires dédiés respectivement à saint Jean-Baptiste, à saint Jean l'Évangéliste et à la sainte Croix. Dans ce dernier il aménagea une confession, *ubi lignum posuit dominicum*<sup>8</sup>. Le *Liber pon-*

3. L. DUCHESNE, *Le Liber pontificalis*, t. 1, p. 179.

4. Cette inscription est reproduite dans O. MARUCCHI, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. 3, *Basiliques et églises de Rome*, Paris, Desclée de Brouwer, 1909, p. 346.

5. *L. P.*, t. 2, p. 263.

6. *L. P.*, t. 2, pp. 385, 449.

7. Aujourd'hui encore cette crypte, avec la chapelle de Sainte-Hélène qui la précède, constitue parmi tous les sanctuaires du Saint-Sépulcre l'endroit le plus favorable au recueillement et à la prière.

8. *L. P.*, t. 1, p. 242. Voir aussi la *Descriptio ecclesiae lateranensis*, 12, du diacre Jean dans R. VALENTIN-G. ZUCCHETTI, *Codice topografico della Città di Roma*, t. 3, Rome, 1946, p. 355.

*tificalis* décrit avec soin les splendeurs qu'accumula le pape autour de la sainte Relique. Les portes de la confession étaient d'argent, un arc d'or à colonnes d'albâtre la surmontait. Par son plan cruciforme, aux quatre bras égaux, et par la beauté des mosaïques qui en revêtaient les murs, l'oratoire de la sainte Croix pouvait se comparer au mausolée de Galla Placidia à Ravenne, son aîné d'une dizaine d'années. Dans les nuits saintes de Pâques et de Pentecôte il fut dès lors utilisé comme *consignatorium* : c'est devant la croix de Jésus que les nouveaux baptisés venaient recevoir de l'évêque l'onction chrismale en forme de croix sur le front, le *sacramentum confirmationis*, comme l'appelle déjà saint Léon<sup>9</sup>. C'est là qu'ils revenaient en procession chacun des soirs de l'octave pascale. De la merveille, qui faisait l'admiration de Michel-Ange, il ne reste rien. Sixte-Quint la fit impitoyablement détruire, parce qu'il avait décidé d'abaisser le niveau de la place adjacente.

Quarante ans après que le pape Hilaire eut déposé un morceau de la Croix au baptistère du Latran, le pape Symmaque (498-514) allait ériger à son tour dans la basilique vaticane un oratoire de la sainte Croix, avec une confession *ubi inclaudit lignum dominicum*<sup>10</sup>. Il s'agissait pour le pape, qui ne pouvait siéger au Latran occupé par l'antipape Laurent, d'adapter la basilique de Saint-Pierre à la liturgie baptismale. Le pape Damase y avait déjà établi un baptistère dans le transept droit. Symmaque voulut entourer ce baptistère des oratoires du Baptiste, de l'Évangéliste et de la Croix, à l'instar de celui du Latran.

Au 7<sup>e</sup> siècle, la basilique vaticane possédait une seconde relique de la sainte Croix. Tout ce que nous savons d'elle, c'est qu'à la fin du siècle, le pape Sergius I<sup>er</sup> (687-701) la trouva abandonnée dans un coin obscur de la sacristie. Le reliquaire d'argent était devenu tout noir. Symmaque l'ouvrit et il eut la surprise de trouver un fragment *mire magnitudinis* du bois de la croix du Seigneur<sup>11</sup>. Le pape

9. Saint LÉON LE GRAND, *Epistula* 166, 2; P.L., 54, 1194.

10. L. P., t. 1, p. 261. Voir aussi la description de la basilique vaticane de Tiberio Alfarano (16<sup>e</sup> siècle), éditée par M. CERRATI; T. ALPHARANI, *De basilicae vaticane antiquissima et nova structura*, coll. « Studi e Testi », 26, Rome, 1914, pp. 51-52.

11. L. P., t. 1, p. 374.

l'emporta au Latran, où il la fit désormais présenter à l'adoration des fidèles le jour de l'Exaltation de la sainte Croix. C'est à coup sûr cette relique qui, au siècle suivant, serait transportée en procession, le vendredi saint après-midi, de la basilique du Latran à celle de Jérusalem pour l'office de l'adoration de la Croix.

Du Sessorianum au Latran, du Latran au Vatican, puis dans un cheminement inverse, nous avons inventorié les principales reliques de la sainte Croix à travers la Cité Apostolique. Cheminement non d'archéologues mais de pèlerins. C'est dans ce pèlerinage aux lieux où l'on vénérât le bois sacré de notre rédemption que s'est élaborée la liturgie romaine de la Croix.

## II. — LES DEUX FÊTES DU 3 MAI ET DU 14 SEPTEMBRE

Les fêtes de la sainte Croix sont nées à Jérusalem. Le seul manuscrit connu du *Journal de voyage* d'Égérie (vers 400) s'interrompt au milieu de la description de la solennité des Encénies, c'est-à-dire de l'anniversaire de la dédicace des basiliques constantiniennes du Golgotha, qui se célébrait durant huit jours. Égérie ne donne pas la date de la fête et elle ne fait pas allusion à une ostension de la Croix, mais elle précise que la dédicace de 335 fut fixée « au jour où la croix du Seigneur avait été découverte, pour que ces fêtes soient célébrées en même temps en grande pompe le même jour<sup>12</sup> ». Le lectionnaire arménien, qui reflète les usages liturgiques de l'Église de Jérusalem au 5<sup>e</sup> siècle, complète le témoignage d'Égérie en déclarant : « Le 13 septembre, dédicace des saints lieux de Jérusalem : pendant le premier jour à la sainte Anastasis... Le deuxième jour on s'assemble dans le saint Martyrium... et, ce même jour, on montre la vénérable croix à toute l'assemblée<sup>13</sup>. » A côté de la fête du 14 septembre, le lectionnaire connaît une autre fête de la

12. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, 49, édit. H. PÉTRÉ, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sources chrétiennes », n° 21, 1948, p. 265. Voir H. VINCENT et F.-M. ABEL, *Jérusalem*, t. 2, *Jérusalem nouvelle*, Paris, 1914, pp. 201-206.

13. A. RENOUX, *Un manuscrit du Lectionnaire arménien de Jérusalem*, dans *Le Muséon*, 1961, p. 384.

Croix : « Le 7 mai, on s'assemble devant le saint Golgotha, le jour de l'apparition de la sainte Croix du haut des cieux<sup>14</sup>. » Il s'agit de la commémoration d'une manifestation miraculeuse de la Croix sur la ville de Jérusalem en 351<sup>15</sup>.

Telles sont, au 5<sup>e</sup> siècle, les deux fêtes hiérosolymitaines de la Croix. Celle du 14 septembre se répandit rapidement dans tout l'Orient, puis elle passa en Occident. Celle du 7 mai est encore célébrée aujourd'hui au rite byzantin. Si les Églises d'Occident honorent, elles aussi, la sainte Croix en mai et en septembre, c'est par un dédoublement de la solennité primitive du 14 septembre : elles ont gardé à ce jour l'exaltation de la Croix et elles commémorent, le 3 mai, sa découverte.

#### a) *La fête romaine du 3 mai*

Des deux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, célébrées en Occident, la plus anciennement attestée semble la première, et M. Chavasse a démontré péremptoirement son origine romaine et non gallicane<sup>16</sup>.

Dès le début du 6<sup>e</sup> siècle, on tenait à Rome le 3 mai pour la date effective de la découverte de la Croix, contrairement à la tradition attestée par Égérie un siècle plus tôt, mais conformément à une autre tradition, celle de la légende du juif Judas Cyriaque, selon laquelle l'impératrice Hélène aurait donné elle-même l'ordre de faire mémoire de l'événement *quinto nonarum maiarum*. Le *Liber pontificalis* se reconnaît tributaire de cette légende, lorsqu'il déclare qu'« aux temps du pape Eusèbe (309) la croix de notre Seigneur Jésus Christ fut trouvée le 3 mai et que Judas Cyriaque fut baptisé<sup>17</sup> ».

14. *Ibid.*, p. 379.

15. Saint Cyrille de Jérusalem fut témoin oculaire du miracle et il le raconte dans une lettre à l'empereur Constance (*P. G.*, 33, 1169).

16. A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire gélasien*, Paris, Desclée et C<sup>ie</sup>, 1958, pp. 351-364. A la suite de Duchesne, M. Andrieu affirmait encore l'origine gallicane de l'Invention de la Croix (M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, t. 2, p. 504).

17. *L. P.*, t. 1, p. 167. La légende de Judas Cyriaque n'a pas été sans avoir de l'influencé en dehors de Rome. Les coptes ont une fête de la Croix le 6 mars et les syriens jacobites le 22 mai; elle peut dépendre de cette tradition.

La fête est absente de la liturgie papale, sans doute parce que ce jour était déjà occupé par le *natale* de trois martyrs de la campagne romaine, les saints Alexandre, Éventius et Théodule. La légende avait confondu le martyr Alexandre avec le pape du même nom et le fait peut avoir donné quelque relief à sa mémoire. Mais on trouve les formulaires eucharistiques de l'Invention de la sainte Croix dans les deux sacramentaires presbytéraux du 7<sup>e</sup> siècle, le gélasien ancien<sup>18</sup> et le grégorien de Padoue<sup>19</sup>. Les oraisons gélasiennes sont celles qui devaient passer dans le missel romain et y demeurer jusqu'à la suppression de la fête en 1960.

Nous ne nous attarderons pas à l'étude des formulaires d'une fête désormais rayée du calendrier, sinon pour signaler le soin dont témoignent les livres liturgiques dans le choix des lectures de la messe.

L'évangélaire de Naples au 7<sup>e</sup> siècle faisait lire *Matthieu 13, 44-52* : « Le Royaume des cieux est semblable à un trésor qui était caché dans un champ et qu'un homme vient à trouver<sup>20</sup>. » L'allusion à la découverte de la sainte Croix est patente. Aussi rencontrons-nous la même péricope dans un évangélaire romain du 9<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>, qui offre, en plus, deux autres péricopes ad libitum : *Marc 6, 53-56* (il s'agit des guérisons obtenues par le seul contact de la frange du manteau de Jésus, en référence aux miracles opérés par la croix du Seigneur lors de sa découverte) et, *Luc 7, 11-16* (la résurrection du fils de la veuve de Naïm). Un autre évangélaire probablement romain, datant du 10<sup>e</sup> siècle, propose *Luc 11, 14-28*, où nous voyons Jésus expulser les démons, allusion à la puissance de la croix dans les exorcismes<sup>22</sup>. Mais la plupart des missels ont retenu *Jean 3, 1-15*, c'est-à-dire le discours de Jésus à Nico-

18. L. C. MOHLBERG, *Liber sacramentorum romanae ecclesiae*, Rome, 1960, n<sup>os</sup> 869-872.

19. K. MOHLBERG, *Die älteste erreichbare Gestalt des Liber Sacramentorum anni circuli der römischen Kirche (Cod. Pad. D 47)*, Münster, 1927, n<sup>os</sup> 421-423.

20. *D.A.C.L.*, t. 12, col. 758, n<sup>o</sup> 37.

21. *Bibliothèque vaticane, ms. lat. 5465*. Ce manuscrit a été inventorié par Th. KLAUSER, *Das römische Capitulare evangeliorum*, Münster, 1935, p. LXIV, n<sup>o</sup> 343.

22. *Bibliothèque vaticane, Fonds Barberini, ms. lat. 637*. Cf. KLAUSER, *loc. cit.*, p. LXV, n<sup>o</sup> 350.

dème, en raison du dernier verset : « De même que Moïse éleva le serpent dans le désert, ainsi faut-il que soit élevé le Fils de l'homme... »

Si le missel romain reprenait, le 3 mai, l'épître du dimanche des Rameaux (*Philippiens 2, 5-11*), d'autres familles de la liturgie romaine (Chartreux, Braga) et des lectionnaires plus anciens, tel celui du Latran au 12<sup>e</sup> siècle, ont choisi (*Galates 5, 10-12 et 6, 12-14*) : « Pour moi, que jamais je ne me glorifie sinon dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. »

Au 12<sup>e</sup> siècle, les chanoines du Latran célébraient solennellement l'Invention de la sainte Croix : « Quoique cette fête soit célèbre pour tous les chrétiens, lisons-nous dans l'Ordo du chanoine Bernhard, elle doit cependant être plus célèbre pour nous, puisque par la bienveillance de Dieu nous avons mérité d'avoir une admirable église consacrée en son honneur et que, comme on le lit dans les décrets du pape Hilaire qui la fit construire et la consacra de ses propres mains en l'honneur de la sainte Croix, une part importante de bois très précieux y a été déposée ». C'est la raison pour laquelle, après avoir chanté les premières vêpres de la fête, les chanoines se rendaient en procession à l'église de la sainte Croix, *quæ est iuxta fontes*<sup>23</sup>.

La fête de l'Invention de la sainte Croix, qui se répandit à partir du 7<sup>e</sup> siècle aussi bien en pays francs et en Espagne qu'en Italie du Nord, fut des plus populaires au moyen âge. On y bénissait des croix que les fidèles allaient ensuite planter dans les jardins, les vignes et les champs pour attirer la bénédiction divine sur les récoltes : *quatenus eorum fructus ad maturitatem perducti, in tui nominis honorem colligantur*, selon le texte d'une ancienne oraison<sup>24</sup>. En plusieurs régions de France, la période comprise « entre les deux Croix » (3 mai — 14 septembre) comporta longtemps à la campagne des prières spéciales ou des processions périodiques pour les biens de la terre.

23. BERNHARDI, *Ordo officiorum ecclesiae lateranensis*, édit. L. FISCHER, München, 1916, p. 134.

24. Cette oraison, que cite MARTÈNE (*De antiquis Ecclesiae ritibus*, IV, 32, 6), a été insérée en 1888 dans le Rituel romain : *Benedictio crucium in agris, vineis, etc... plantandarum, quae fit in Festo Inventionis sanctae Crucis vel Dominica proxima* (Tit. IX, cap. 3, 12).

### b) *La fête du 14 septembre*

Jusqu'au 7<sup>e</sup> siècle, la liturgie romaine n'a connu le 14 septembre qu'une fête : celle des saints Corneille et Cyprien. C'est le 14 septembre 258 que l'évêque Cyprien avait été décapité à Carthage et le rayonnement de son martyre fut tel que, dès le milieu du 4<sup>e</sup> siècle, nous voyons le nom de Cyprien inscrit au calendrier local de Rome avec celui de son ami le pape Corneille, qui était mort en exil à Centumcelle (l'actuelle Civitavecchia) dans le courant de juin 253.

Certains ont cru déceler une attestation de l'existence de l'Exaltation de la sainte Croix en Italie au 6<sup>e</sup> siècle dans le fait que le 14 septembre est dans la Règle de saint Benoît une des articulations majeures de l'année, le commencement de l'automne. Or la Règle ne parle pas de l'Exaltation de la Croix, elle dit seulement : *Ab idibus autem septembris usque ad caput quadragesimæ* (ch. 41), des ides (fermées) de septembre jusqu'au début du carême, c'est-à-dire du lendemain du 13 septembre jusqu'au carême.

Mais, si les Romains du 6<sup>e</sup> siècle ne célébraient pas la fête de la Croix en septembre, ils voyaient la colonie grecque et tous les Orientaux résidant à Rome le faire avec éclat, et ils admiraient le rite expressif de l'exaltation de la sainte Croix : le prêtre oriental élevait le bois sacré au-dessus de sa tête, puis il bénissait l'assemblée en se tournant vers les quatre points cardinaux, tandis que le peuple clamait *Kyrie eleison*. Pourquoi leurs prêtres à eux ne présenteraient-ils pas aussi à leur adoration les reliques insignes de la sainte Croix, que l'on vénérât au Sessorianum, au Latran et au Vatican ?

C'est donc sous la forme de ce que nous appellerions aujourd'hui un *pium exercitium* que l'Exaltation de la sainte Croix commença à être célébrée à Rome dans le courant du 7<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que le sacramentaire grégorien de Padoue ajoute au formulaire des saints Corneille et Cyprien une oraison *ad crucem salutandam in sancto Petro*<sup>25</sup>, et qu'en transportant au Latran la relique de la Croix qu'il avait découverte dans la sacristie de Saint-Pierre, le pape Sergius pensait avant tout à la présenter au

25. *Sacramentaire de Padoue, loc. cit.*, n° 665.

baiser et à l'adoration du peuple chrétien : *Qui (lignus) etiam ex die illo, pro salute humani generis, ab omni populo christiano, die Exaltationis sanctae Crucis, in basilicam Salvatoris quæ appellatur Constantinianam osculatur ac adoratur*<sup>26</sup>.

Le début du 7<sup>e</sup> siècle avait vu des événements douloureux, qui avaient profondément retenti dans la conscience chrétienne. Le 20 mai 614, les Perses étaient entrés dans Jérusalem, massacrant plus de trente mille de ses habitants, incendiant églises et monastères. L'Anastasis et le Martyrium, les basiliques du Mont des Oliviers n'étaient plus que ruines. La relique de la Croix, vénérée entre toutes, avait été prise comme butin. Jamais la Palestine chrétienne ne devait se relever complètement de la catastrophe. Même lorsqu'en 630 l'empereur Héraclius rapporta triomphalement la Relique sacrée, on ne put oublier le passé tout proche. D'ailleurs, trois ans plus tard, il fallut emporter la sainte Croix à Constantinople; car la menace arabe grandissait<sup>27</sup>. En février 638, l'armée d'Omar campait sur le Mont des Oliviers.

On comprend que les yeux du monde chrétien se soient fixés alors avec intensité sur la croix de Jésus. A Rome, le pape Théodore (641-649), un Grec originaire de Jérusalem, fit représenter dans une mosaïque de Saint-Étienne-le-Rond la croix d'or du Golgotha<sup>28</sup>. Bientôt le rédacteur du sacramentaire gélasien (Regin. 316) allait y insérer le formulaire de la messe *in exaltatione sanctæ crucis*<sup>29</sup>. Les manuscrits de l'évangélaire romain de la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle font mention de cette messe : *ipsa die exaltatio sanctæ crucis, si velis (si vis, en certains d'entre eux) require evangelium ad legenda de sancta cruce*; et l'un des manuscrits indique la péricope *Matthieu 13, 44-52*, que propose à la même époque le lectionnaire napolitain pour l'Invention de la sainte Croix<sup>30</sup>.

A partir du 8<sup>e</sup> siècle la fête de l'Exaltation de la Croix

26. *L. P.*, t. 1, p. 374.

27. SEBÊOS DE BAGRATUNI, *Histoire d'Héraclius* (7<sup>e</sup> siècle); édit. F. MACLER, Paris, 1904, p. 98.

28. E. MALE, *Rome et ses vieilles églises*, Paris, Flammarion, 1944, pp. 90-97.

29. *Sacramentaire gélasien*, édit. MOHLBERG, n<sup>os</sup> 1023-1025.

30. Th. KLAUSER, *loc. cit.*, n<sup>o</sup> 198, apparat critique.

apparaît dans la plupart des livres liturgiques : l'évangélier romain des environs de 740, qui fait lire *Jean 3, 1-15*<sup>31</sup>, le sacramentaire d'Hadrien<sup>32</sup>; mais il faut attendre le 9<sup>e</sup> siècle pour avoir le texte de l'antiphonaire<sup>33</sup>. A cette époque les formulaires de la messe et de l'office sont pleinement constitués et la fête est reçue à peu près dans toutes les églises. A la fin du 11<sup>e</sup> siècle pourtant le Microloge déclarera que l'Exaltation de la sainte Croix n'est pas célébrée d'une manière aussi générale et aussi solennelle que son Invention, car elle n'a pas été instituée d'une manière aussi spéciale<sup>34</sup>.

### *Le formulaire de la messe*

Les quatre prières sacerdotales sont d'origines diverses. La collecte est l'oraison gélasienne du 7<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. Le texte de la secrète a été emprunté à une postcommunion antérieure : *IXDN corpore saginati*, lit-on dans le sacramentaire d'Hadrien<sup>36</sup>. Au début du 16<sup>e</sup> siècle, on devait changer *saginati* en *saginandi*<sup>37</sup>. La préface est celle que donne Alcuin, dans son sacramentaire votif, pour la messe hebdomadaire *de sancta Cruce*<sup>38</sup>, mais on la trouve déjà dans le sacramentaire de Prague<sup>39</sup>. Quant à la postcommunion, elle est une adaptation de celle du 1<sup>er</sup> dimanche de la Passion faite par Alcuin<sup>40</sup>.

L'épître reprend la lecture des Rameaux (*Phil. 2, 5-11*).

31. Th. KLAUSER, *loc. cit.*, p. 84, n° 223.

32. H. LIETZMANN, *Das sacramentarium gregorianum nach aachener urexemplar*, Münster, 1921, n° 159.

33. R. J. HESBERT, *Antiphonale Missarum sextuplex*, Bruxelles, 1935, n° 150 (antiphonaires de Corbie et de Senlis).

34. *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*, cap. 55; édit. HIRTORP, *De catholicae Ecclesiae divinis officiis*, Rome, 1951, p. 404. L'auteur du Microloge attribue en effet l'institution de la fête de l'Invention de la Croix à une ordonnance du pape Eusèbe : *Constituit ut omnes christiani Inventionem sanctae Crucis V nonas maii solenniter celebrant*. Cf. *supra*, p. 72.

35. *Sacramentaire gélasien*, édit. MOHLBERG, n° 1023.

36. *Sacramentaire grégorien d'Hadrien*, édit. LIETZMANN, n° 159, 2.

37. *Missale romanum Mediolani 1474*, vol. 2. *A collation with other editions printed before 1570* by R. LIPPE, London, 1907, p. 237.

38. *P. L.*, 101, 454.

39. A. DOLD-L. EIZENHOFER, *Das Prager Sakramentar*, n° 234, Beuron, 1949, p. 123.

40. *P. L.*, 101, 454 et sacramentaire grégorien d'Hadrien, édit. LIETZMANN, n° 66, 3.

Les missels antérieurs à celui de Pie V commencent souvent au verset 8 : *Christus factus est pro nobis obediens*, comme le fait actuellement le missel romain à la messe votive de *sancta Cruce*. Certains lectionnaires du moyen âge faisaient lire le passage de la *Sagesse* où il est dit que, dans le déluge, Dieu sauva le juste « en le dirigeant à travers les flots sur du bois » (*Sag. 10, 4*). En ce qui concerne l'évangile, la tradition la plus ancienne avait retenu la lecture du 3 mai (*Jean 3, 1-15*) mais, dès le 12<sup>e</sup> siècle, le missel du Latran contient la péricope actuelle (*Jean 12, 31-36*), dans laquelle Jésus annonce son exaltation sur la croix : *Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum*.

L'introït et le graduel sont empruntés, l'un et l'autre, au temporal : introït du mardi saint, déjà réemployé le jeudi saint, et graduel du jeudi saint. La pièce la plus curieuse est l'offertoire, qui est une prière non scripturaire, comme l'offertoire des Défunts. On la trouve déjà dans le tonaire de Saint-Bénigne de Dijon (11<sup>e</sup> siècle) conservé à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier<sup>41</sup>.

### *Le formulaire de l'office*

L'office de l'Exaltation de la sainte Croix est de composition relativement récente. Tel quel, il ne remonte pas au delà du Bréviaire de Pie V (1568). Dans quelle mesure celui-ci reproduit-il l'*officium novum* dont parlait, vers 1401, le Cérémonial romain de Pietro Amelio<sup>42</sup>? Nous n'avons pas sous la main le moyen de le déterminer exactement. Il est certain que le sermon de saint Léon *de passione Domini* fut alors substitué comme homélie au commentaire de saint Augustin sur saint Jean (*Tract. 52, ch. 7*), que le bréviaire dominicain a conservé.

Si l'office de la Croix ne s'enracine pas plus profondément dans la tradition, c'est que la fête du 14 septembre

41. Cet offertoire a été édité avec ses trois versets par K. OTT, *Offertoriale sive versus offertoriorum cantus gregoriani*, Paris, Desclée et C<sup>ie</sup>, 1935, p. 168. On le trouvera aussi dans P. JOUNEL, *Processionnal de la Messe*, Paris, Desclée et C<sup>ie</sup>, 1961, p. 561.

42. *Liber de Caeremoniis S.R.E. (Ordo romanus XV de Mabillon)*, 128; *P. L.*, 78, 1345. J. Grancolas attribue la composition de cet office à l'évêque Pierre de Sinigaglia, au temps de Grégoire XI (J. GRANCOLAS, *Traité de la Messe et de l'Office divin*, Paris, 1714, p. 629).

avait rencontré comme on l'a vu, un terrain déjà occupé par le *natale* des saints Corneille et Cyprien. Jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle on célébra les Martyrs et la sainte Croix le même jour par deux messes successives et par un office mixte de Matines. C'est le pape Grégoire XI (1370-1378) qui prescrivit un office complet pour les deux fêtes de la croix<sup>43</sup>; on transféra la mémoire des saints Martyrs au 16 septembre.

La tradition monastique, suivie par certaines églises cathédrales comme celle de Marseille<sup>44</sup>, consacrait aux Martyrs le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> nocturnes et à la sainte Croix le 2<sup>e</sup>. Tandis qu'au Vatican on ne faisait mention de la fête de la Croix qu'à partir du verset du 3<sup>e</sup> nocturne<sup>45</sup>, au Latran les deux premiers nocturnes honoraient les Martyrs et le troisième la sainte Croix<sup>46</sup>. C'est ce dernier usage qu'adopta le bréviaire des Franciscains au 13<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Rares étaient alors les églises où l'on chantait intégralement l'office de la Croix. Nous le trouvons cependant dans le bréviaire de Hyde Abbey, à Winchester<sup>48</sup>. Un autre bréviaire anglais, celui d'Hereford, n'accorde aux Martyrs que les lectures du second nocturne<sup>49</sup>.

Dans l'office romain actuel c'est donc le troisième nocturne qui est le plus anciennement attesté en ce qui concerne la psalmodie et les répons. L'Ordinaire du Latran (1145) indique le chant des antiennes *Propter lignum servi facti sumus*, *Adoramus te* et *Salvator mundi* avec les psaumes 95, 96 et 97. L'Ordo franciscain adopte la succession des antiennes qui est demeurée celle du bréviaire romain : *Adoramus te*, *Propter lignum* (devenu depuis lors *Per lignum*) et *Salvator mundi*. L'antienne *Adoramus te* se trouve déjà dans la série d'antiennes de l'antiphonaire de

43. E. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, livre IV, ch. 32, 6; édit. Anvers, 1764, t. 3, p. 205.

44. U. CHEVALIER, *Institutions liturgiques de l'Eglise de Marseille*, Paris, 1910, pp. 145-146.

45. J. M. THOMASII, *Opera omnia*; édit. VEZZOSI, t. 4, Rome, 1759, p. 139.

46. BERNHARDI, *Ordo officiorum ecclesiae lateranensis*, loc. cit., p. 154.

47. *Ordines of Haymo of Faversham*, H.S.S., London, 1953 (paru en 1961), p. 140.

48. J. B. L. TOLHURST, *The monastic breviary of Hyde Abbey, Winchester*, H.B.S., t. 4, London, 1939, fol. 342<sup>v</sup>-344<sup>v</sup>.

49. W. H. FRERE, *The Hereford Breviary*, H.B.S., t. 2, London, 1911, pp. 326-331.

Compiègne du 9<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. En ce qui concerne les répons, les plus solidement attestés sont le 7<sup>e</sup>, *Dulce lignum* (Latran, Vatican, Franciscains, Dominicains), et le 6<sup>e</sup>, *Hoc signum crucis* (Compiègne, Vatican, Franciscains, Dominicains).

L'office de Laudes est partout propre à la sainte Croix. Les six antiennes sont disposées au bréviaire franciscain selon l'ordre de l'actuel bréviaire romain. Trois d'entre elles (*O magnum, Salva nos, Nos autem*) se trouvent dans l'antiphonaire de Saint-Pierre<sup>51</sup>, tandis que l'Ordo du Latran se contente de prescrire : *Matutinales laudes proprie de Cruce sancta dicuntur*. Les antiennes 1, 2, 4 et 5 du bréviaire romain se trouvent dans l'antiphonaire de Compiègne, les deux autres dans celui de Noyon au 10<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>.

Les hymnes de l'Exaltation de la sainte Croix sont empruntées à la liturgie de la semaine sainte. Ce sont les célèbres hymnes de Fortunat, composées par l'évêque de Poitiers vers 568-569. On les lira au bréviaire monastique si l'on veut retrouver le texte de Fortunat et non celui des correcteurs d'Urbain VIII. Depuis quand chante-t-on ces hymnes le 14 septembre ? Le bréviaire franciscain indique seulement les deux strophes ajoutées au *Vexilla Regis* à partir du 10<sup>e</sup> siècle : *O crux ave* et *Te, summa*. Le bréviaire d'Hereford fait chanter les strophes 3, 4 et 5 du *Vexilla Regis* avec la doxologie *Gloria tibi Domine* (en raison de l'octave de la Nativité de Marie) à Vêpres et à Matines, et la strophe *O crux ave* avec la même doxologie à Laudes. Par contre l'Ordo de Marseille indique l'hymne *Signum crucis*, conservé aujourd'hui dans l'office du Prémontré<sup>53</sup>. Le bréviaire dominicain donne l'hymne *Salve crux sancta* d'Héribert de Rothenburg († 1042), les deux premières strophes pour Vêpres et Matines et les deux suivantes pour Laudes<sup>54</sup>. Il

50. *P. L.*, 78, col. 804.

51. L'antienne *O magnum* reproduit les deux derniers vers d'une inscription épigraphique qu'on lira dans les notes additionnelles de C. Vogel au *Liber pontificalis* (tome 3, p. 88). Selon C. Vogel, cette inscription se trouvait dans l'oratoire de la Sainte-Croix au Latran. Par contre, la deuxième antienne, *Salva Nos*, est certainement née dans la basilique vaticane.

52. *Le manuscrit du Mont-Renaud*, Paléographie musicale XVI, Solesmes, 1955, fol. 103.

53. *Antiphonarium ad usum sacri et canonici ordinis Praemonstratensis*, Paris, Desclée et C<sup>ie</sup>, 1934, p. 577.

54. DREVES-BLUME, *Analecta hymnica*, loc. cit., p. 291.

est certain que les hymnes de Fortunat ont été introduites au bréviaire romain antérieurement à la révision de saint Pie V, puisqu'elles se trouvent dans le bréviaire de Lescar (Basses-Pyrénées) de 1541, qui suit l'usage romain en ce qui concerne les hymnes<sup>55</sup>.

### *L'adoration de la Croix*

Le premier rite qui marqua la fête de l'Exaltation de la sainte Croix à Rome fut l'adoration de la relique de la Croix (7<sup>e</sup> siècle). L'oraison *ad crucem salutandam in sancto Petro* intercède pour ceux qui *ad adorandam vivificandam crucem adveniunt*<sup>56</sup>. Le *Liber pontificalis* précise, au seuil du 8<sup>e</sup> siècle, que la sainte Croix *osculatur ac adoratur*<sup>57</sup>. On peut suivre le développement de ce rite à Rome jusqu'au milieu du 12<sup>e</sup> siècle. A cette époque il est célébré solennellement, mais il s'est alourdi de la vénération de reliques plus discutables, la chair de la circoncision et les sandales du Christ. Tandis qu'une procession, partie de Sainte-Marie Majeure, arrive sur la place du Latran au chant des psaumes, le pape quitte le palais apostolique pour descendre à la basilique. Le pontife est nu-pieds et il est précédé de trois cardinaux, qui portent les reliques du Seigneur. Avant de quitter la chapelle Saint-Laurent, où elles sont conservées, il a oint de baume la croix précieuse, qui contient la chair de la circoncision<sup>58</sup>. Quand le pape arrive à la porte de la basilique constantinienne, les deux processions se fondent en une seule pour entrer au chant du *Te Deum*. Dès que la Croix a été déposée près de l'autel avec les deux autres reliquaires, tous les assistants viennent embrasser les saintes reliques, puis le pape commence la messe<sup>59</sup>.

Les coutumiers du moyen âge révèlent une grande variété

55. *Le Bréviaire de Lescar de 1541*, édité par l'abbé V. DUBARAT, Paris, 1891, pp. 181-182.

56. *Sacramentaire de Padoue*, *loc. cit.*, n° 665.

57. *L. P.*, t. 1, p. 374.

58. *Descriptio ecclesiae lateranensis*, 13 du diacre Jean (*supra*, note 8), p. 356.

59. Nous décrivons cette procession en complétant l'un par l'autre deux documents contemporains, le *Liber politicus* du chanoine Bento (*Ordo XI* de Mabillon), *P. L.*, 78, 1052-1053, et l'*Ordo ecclesiae lateranensis* du chanoine Bernhard, *loc. cit.*, p. 154.

dans l'accomplissement de ce rite. D'ordinaire il a lieu à la fin de la procession, comme au Latran, mais, souvent aussi il prend place à l'offertoire. C'est le cas de Chartres, par exemple<sup>60</sup>. A Rouen, où il se déroulait au cours de la procession, on faisait la station dans la nef pour laver la Croix avec du vin et de l'eau avant de la présenter d'abord aux infirmes, puis au clergé et au peuple<sup>61</sup>. A Saint-Martin de Tours, l'adoration prend place après le *Pater* : *Post Pater noster, antequam dicatur Pax Domini, ante altare a clericis et populo adoratur, et tenent eam duo juvenes subdiaconi*<sup>62</sup>. L'usage clunisien veut que l'on découvre d'abord la Croix au chant de l'*Ecce lignum crucis*, comme le vendredi saint, et que l'adoration soit suivie de l'élévation de la Croix, tandis que le chœur chante l'antienne *Super omnia ligna cedrorum tu sola excelsior*<sup>63</sup>.

A l'origine il s'agissait de rendre hommage à un fragment du bois de la Croix, mais toutes les églises ne possédaient pas une relique de la sainte Croix. Aussi voyons-nous utiliser de simples croix dans le rite de l'adoration et de l'exaltation. La croix que deux jeunes sous-diacres tourangeaux présentent au peuple n'est vraisemblablement pas une croix-reliquaire. De même les *Consuetudines* de Saint-Paul-hors-les-Murs, qui suivent dans l'ensemble les us de Cluny, prévoient l'usage de plusieurs croix pour les moines, les malades et le peuple<sup>64</sup>.

### III. LE CULTE DE LA CROIX DANS LES SOLENNITÉS PASCALES

Le culte de la sainte Croix au cours des solennités pascales culmine dans l'adoration de la Croix le vendredi saint,

60. Y. LAPORTE, *L'Ordinaire chartrain du 13<sup>e</sup> siècle*, Chartres, 1953, p. 176.

61. E. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, livre IV, ch. 34; édit. d'Anvers, 1764, t. 3, p. 213.

62. E. MARTÈNE, *ibid.*, p. 212.

63. G. DUBOIS, *Les voiles des croix et la courtine quadragésimale*, dans *Collectanea Ordinis Cistercensium Reformatorem*, t. 24 (1962), p. 37, note 9. Pour le rite de l'exaltation voir MARTÈNE, *loc. cit.*, p. 212. L'Ordo de Saint-Paul-hors-les-Murs fait élever la croix par un ministre. Celui de Hyde Abbey prescrit : *Inde exaltet abbas crucem incipiendo hanc antiphonam* : *Super omnia* (*The monastic breviary of Hyde Abbey, supra*, note 48, fol. 344<sup>v</sup>).

64. E. MARTÈNE, *ibid.*, p. 212.

mais il se manifeste aussi dans la procession des rameaux et, en certains diocèses, dans les vêpres de Pâques.

Avant de nous arrêter à ces trois rites, il convient de rappeler que, jusqu'en 1955, le temps pascal connut, à Laudes et à Vêpres, une commémoration de la Croix avec l'antienne : *Crucifixus surrexit a mortuis, et redemit nos, alleluia*. Ne pourrait-on attribuer ce formulaire comme antienne du Magnificat aux vendredis du temps pascal, puisque ceux-ci n'ont pas d'antienne propre ? On aurait ainsi un discret rappel du vendredi saint chaque semaine de la Cinquantaine d'allégresse.

### *Le vendredi saint*

Le rite de l'adoration de la Croix, le vendredi saint, a déjà été analysé dans les numéros 37 (1954), 41 (1955), 45 (1956) et 67 (1961) de *La Maison-Dieu*. Il est donc superflu d'en reprendre l'étude. Nous nous contenterons de mettre en valeur quelques aspects sur lesquels on a pu passer rapidement.

Comme les fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Croix, la liturgie de son adoration nous vient de Jérusalem. Égérie en décrit le déroulement avec beaucoup de pittoresque<sup>65</sup>. La catastrophe de 614 l'interrompt et elle ne fut jamais reprise au Golgotha. Elle était liée à la relique sacrée de la Croix et on n'imaginait pas qu'elle pût se perpétuer sans elle. Or, comme nous l'avons dit, celle-ci fut emportée en Perse en 614 puis, trois ans après son retour triomphal de 630, on la transféra à Constantinople.

A Rome, le rite existe au début du 8<sup>e</sup> siècle et il n'est pas présenté alors comme une nouveauté. Il n'est donc postérieur que de peu d'années à l'adoration de la Croix le 14 septembre. Il est né dans le même contexte religieux, il devait répondre à la même requête de la piété populaire. La manière dont il se déroule révèle son origine orientale : le précieux reliquaire est porté du Latran au Sessorianum par un diacre et le pape marche devant, nu-pieds, portant un

65. Le texte d'Égérie est cité dans *La Maison-Dieu*, 45, I.-H. DALMAIS, *L'adoration de la Croix*, pp. 76-77, et dans *La Maison-Dieu* 67, P. JOUNEL, *Le vendredi saint*, p. 207.

encensoir<sup>66</sup>. Si le rite avait été conçu par un cérémoniaire romain, celui-ci eût fait porter la sainte Croix par le pontife et l'encensoir par un clerc.

Mais il convient de relever aussi le caractère populaire de cette adoration. En le décrivant, l'*Ordo XXIII* dresse un constat de profonde décadence liturgique : le pape et le clergé adorent le bois de la Croix déposé sur l'autel dès l'arrivée de la procession à Jérusalem; puis on place la sainte Croix sur une petite estrade aux portes du cancel et les hommes viennent l'y baiser. Les sous-diacres vont ensuite la présenter aux femmes. Mais, dès que commence la procession d'adoration par le peuple, on entreprend les lectures : *statim ascendit subdiaconus in ambonem*<sup>67</sup>. On imagine sans peine la foule romaine exubérante, qui se presse pour vénérer la sainte Relique, les femmes qui s'approchent des sous-diacres, tandis qu'à l'ambon la lecture de l'Exode succède à celle d'Osée sans que personne y prête la moindre attention. En plaçant l'adoration de la Croix après la liturgie de la Parole (lectures, chants, oraisons solennelles), le rituel des titres presbytéraux présentait une ordonnance beaucoup plus satisfaisante<sup>68</sup>. C'est elle qui s'est imposée par la suite.

Le rite ne devait pas tarder à gagner tout l'Occident, mais c'est toujours en hommage au bois de la Croix de Jésus que nous le voyons se développer : *Ora huius diei tertia lignum sanctae crucis in ecclesia principali in patera ponitur super altaris aram*, lit-on dans l'antiphonaire de Léon. Après l'adoration *lignum ipsum in thesauro recondunt*<sup>69</sup>. L'usage devait pourtant se répandre d'utiliser, à défaut de la relique de la Croix, des croix processionnelles ou des croix d'autel.

A partir des 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> siècles, l'adoration de la Croix commença par son dévoilement. En un temps où les croix, qu'elles fussent ou non reliquaires, étaient en métal précieux et incrustées de pierreries, on les voilait dès le début du carême « tant pour en atténuer l'éclat en ces jours de

66. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani du haut moyen âge*, *Ordo 23*, 9-22, tome 3, pp. 270-272. Texte latin et traduction française dans *La Maison-Dieu*, 37, B. CAPELLE, *Le vendredi saint*, pp. 95-97.

67. *Ordo 23-17*, cité *supra*.

68. Tableau comparatif dans A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire gélasien*, *loc. cit.*, p. 89.

69. L. BROU-J. VIVÈS, *Antifonario visigotico de la cathedral de León*, Barcelone-Madrid, 1959, pp. 271-272.

pénitence que pour la découvrir solennellement, la *révéler* au vendredi saint<sup>70</sup> ». Ce rite expressif fut adopté par la liturgie romaine au 12<sup>e</sup> siècle, où nous le trouvons à la fois dans la liturgie papale au Sessonianum et dans celle des chanoines du Latran<sup>71</sup>. Mais à quel moment du carême voilait-on toutes les croix à Rome ? Aucun document n'en parle avant le Cérémonial de 1488, qui prescrit : *Quinta dominica quadragesimae, quae de Passione dicitur, antequam Papa de camera exeat, cooperiuntur cruces super altare, et quae ante Pontificem portari solet*<sup>72</sup>. Le dimanche de la Passion avait été choisi par plusieurs églises pour le voilement des croix, depuis le 13<sup>e</sup> siècle, parce que, dans l'évangile du jour, il est dit que « Jésus se cacha » (*Jn 8, 59*)<sup>73</sup>.

#### *La procession des rameaux.*

Un mot seulement met en valeur la croix dans la procession des rameaux : c'est une croix *non voilée* qui est portée en tête par un acolyte (*Missel romain*, n° 16). Mais il y a derrière la rubrique tout un symbolisme. Si la croix est voilée durant le temps de la Passion afin d'être révélée le vendredi saint, le fait qu'on la dévoile dans la procession triomphale des rameaux a donc pour but d'attirer sur elle les yeux du peuple chrétien, d'anticiper son exaltation au seuil de la semaine sainte.

C'est bien ainsi que l'avait compris le moyen âge, où nous voyons partout la croix entourée de grands honneurs durant la procession. L'hommage atteignait son maximum d'expression dans la station à la croix, qui a constitué en France, jusqu'au siècle dernier, l'un des rites les plus populaires de ce jour<sup>74</sup>. Tour à tour les enfants des écoles (*pueri Hebraeorum*) et ceux de la schola venaient jeter des

70. G. DUBOIS, *Les voiles des croix...* (*supra*, note 63), p. 43.

71. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au moyen âge*, t. 1, *Le Pontifical romain du 12<sup>e</sup> siècle*, 31, 8, Cité du Vatican, 1938, p. 236, et *L'Ordo ecclesiae lateranensis*, l. c., p. 140.

72. *Sacrarum caeremoniarum SRE libri tres*, l. 2, ch. 38; édit. CATALANI, Rome, 1750, t. 2, p. 140.

73. G. DURAND, *Rationale divinatorum Officiorum*, l. 1, ch. 3; 34; édit. Lyon, 1672, p. 16.

74. P. JOUNEL, *Le dimanche des rameaux*, dans *La Maison-Dieu*, 68 (1961), pp. 54-55, et *La semaine sainte en France aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, dans *La Maison-Dieu*, 41 (1955), pp. 133-136.

rameaux devant la croix dévoilée, puis le clergé et le peuple venaient se prosterner devant elle, tandis que les chantres entonnaient l'antienne *Ave, Rex noster* : « Salut, notre Roi, fils de David, Rédempteur du monde, que les prophètes ont prédit devoir venir pour sauver la Maison d'Israël. » On regrettera qu'en restaurant cette antienne, en 1955, on n'ait pas songé à lui attribuer une mélodie plus facile à chanter que celle du 10<sup>e</sup> siècle. A quoi bon restituer des mélodies dans les livres, si nul ne peut les utiliser ?

*La procession vespérale de Pâques.*

Les documents liturgiques romains au début du 8<sup>e</sup> siècle se font écho d'un dernier hommage rendu à la sainte Croix, le soir de Pâques<sup>75</sup>. Comme ceux du 14 septembre et du vendredi saint, ce rite vient en droite ligne de la liturgie de Jérusalem, et c'est encore à Égérie que nous en devons la description : chaque soir de l'octave pascale, le clergé et le peuple se réunissaient avec les nouveaux baptisés autour de l'évêque sur le Mont des Oliviers. On faisait une première station à l'église de l'Éléona, puis une seconde au sommet du Mont, dans l'église de l'Ascension. On descendait ensuite vers le Cédron et on remontait jusqu'à l'Anastasis, où l'on arrivait à l'heure du lucernaire<sup>76</sup>. De même, dans la Rome du 7<sup>e</sup> siècle, toute remplie de la pensée de Jérusalem, le peuple chrétien se réunit-il, le soir de Pâques, dans la basilique du Latran autour de ses *agni novelli* pour l'office de Vêpres. On y chante les psaumes *Dixit Dominus*, *Confitebor* et *Beatus vir*, entrecoupés d'*alleluia* et d'antiennes en latin et en grec. L'office se termine par le *Magnificat* et l'oraison sacerdotale. Puis une procession s'organise en direction du baptistère, pour conduire les néophytes au lieu même où, la nuit précédente, ils sont devenus fils et filles de Dieu. Après la station au baptistère, où l'on chante les psaumes *Laudate pueri* et *In exitu* avec le *Magnificat* et une deuxième oraison sacerdotale, la procession gagne l'oratoire de la Sainte-Croix, où les nouveaux baptisés avaient été confirmés

75. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani, Ordo 27, 67-79*, tome 3, pp. 362-366. Pour l'étude de ce rite voir P. JOUNEL, *Les Vêpres de Pâques*, dans *La Maison-Dieu*, 49 (1957), pp. 96-111.

76. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, loc. cit., p. 243.

près de la croix de Jésus, et la schola chante l'antienne *Vidi aquam*. Une dernière prière sacerdotale couronne ce qu'Amalraire appelle le « glorieux office » de l'Église romaine<sup>77</sup>.

On pourrait croire qu'un office aussi dépendant de conditions locales dans sa célébration était difficilement transposable ailleurs. Il eut pourtant un grand succès au-delà des Alpes, car il correspondait à un besoin d'action de grâce au soir de la fête des fêtes. Quand les papes cessèrent de célébrer la liturgie stationnale, au 13<sup>e</sup> siècle, et que les vêpres baptismales de Pâques disparurent des livres romains, elles furent conservées en nombre de diocèses de France et d'Allemagne, où elles ont persisté jusqu'à nos jours.

Mais, si les églises cathédrales ou paroissiales avaient un baptistère pour la première station, toutes ne possédaient pas une chapelle de la Croix. Malgré cela on maintint partout la station *ad Sanctam Crucem*. A défaut d'une autre, c'est devant la croix de procession que la station fut prescrite. Ainsi en est-il au diocèse de Nantes où, en rentrant des fonts, le porte-croix monte sur le marchepied de l'autel majeur, encadré des deux acolytes. Il y demeure tourné vers l'assemblée tandis que la schola chante le second *Magnificat* et le répons *Christus resurgens*.

Commencée par un hommage à la Croix dans la procession des rameaux, la liturgie de la semaine sainte s'achève ainsi au soir de Pâques devant la Croix glorieuse dans le chant des alléluias.

### III. — LA CROIX GLORIEUSE

La liturgie de la sainte Croix est avant tout une liturgie de gloire : « Le noble bois est exalté<sup>78</sup> », « le noble trophée de la Croix est adoré<sup>79</sup> ». La Croix de Jésus est « l'étendard du Roi<sup>80</sup> », « le sceptre royal sur lequel le Sauveur a triom-

77. La proximité de l'hôpital Saint-André du Latran a fait parfois donner à l'oratoire de la Sainte-Croix le nom de *Saint-André ad crucem* (OR 27, 77) ou même de Saint-André, comme dans le sacramentaire d'Hadrien (édit. LIETZMANN, *loc. cit.*, pp. 56-59).

78. Exaltation de la sainte Croix, Matines, antienne 1.

79. *Ibid.*, antienne 6.

80. Hymne *Vexilla Regis*.

phé<sup>81</sup> ». On pourrait continuer les citations, mettre en parallèle les formulaires de la liturgie romaine et ceux des liturgies orientales. Tous tiennent le même langage. Que faut-il entendre par là ?

La Croix a été l'instrument de la rédemption du monde : « En elle est notre salut, notre vie et notre résurrection. Par elle nous avons été sauvés et libérés<sup>82</sup>. » Mais, avant d'en célébrer les fruits, il convient d'en exalter la grandeur intrinsèque : le Christ a été attaché à son bois, elle a été « consacrée par le sang divin jailli du corps de l'Agneau<sup>83</sup> ». Instrument de la « glorieuse passion<sup>84</sup> » du Christ, elle demeure le signe de tout le mystère rédempteur, comme les plaies que le Seigneur ressuscité a voulu conserver dans sa vie nouvelle. Elle est le signe du « Christ crucifié en sa chair et illuminant le monde par sa résurrection<sup>85</sup> ». C'est à ce titre qu'elle participe à la gloire de Pâques.

Ce que l'Apôtre dit de la personne du Christ, « qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix », et pour cette raison a reçu du Père « le nom qui est au-dessus de tout nom<sup>86</sup> », l'Église le dit du trophée du Seigneur. Le mystère pascal n'est pas constitué par la mort et la résurrection de Jésus, mais par son passage de la mort à la vie. Tout le dynamisme de la Pâque se trouve déjà dans la mort du Christ sur la croix et on peut dire que cette mort est une affirmation de sa divinité. La liturgie se révèle admirable éducatrice de la foi quand, le vendredi saint, elle accompagne la procession d'adoration de la Croix avec des chants de triomphe proclamant la divinité du Christ : *Agios o Theos, Agios ischyros, Agios athanatos*. C'est alors qu'elle développe toute l'épopée de l'Exode, dans laquelle le Crucifié s'attribue chacune des merveilles accomplies par Dieu pour le salut de son peuple<sup>87</sup>.

Élargissant encore les perspectives de l'Exode, la liturgie

81. Exaltation, Matines, antienne 2.

82. Exaltation, Matines, répons 4, et Introït de la Messe.

83. Hymne *Lustra sex*, strophe 5.

84. Exaltation, Matines, répons 4.

85. Exaltation, office byzantin, Matines, ode 6, dans F. MERCENIER, *La prière des Églises de rite byzantin*, t. 2, 1<sup>re</sup> partie, Amay-sur-Meuse (Belgique), 1939, p. 48.

86. Exaltation, Messe, épître et graduel.

87. Impropères du vendredi saint. Voir *La Maison-Dieu*, 67, loc. cit., p. 208.

nous montre dans la Croix le centre de l'histoire religieuse de l'humanité : elle se dresse entre les deux Paradis, celui d'où Adam fut chassé et celui que le nouvel Adam a promis au bon larron. Le parallèle entre les deux Adam se développe dans le parallèle entre les deux arbres, celui du Paradis terrestre et celui du Golgotha. Saint Irénée l'avait déjà relevé<sup>88</sup>. Nous le trouvons formulé dans l'antienne *Per lignum* et dans la préface de la Croix : « Par le bois nous sommes devenus esclaves », dit l'antienne, « par la sainte Croix nous sommes devenus libres : le fruit de l'arbre nous a séduits, le Fils de Dieu nous a rachetés<sup>89</sup> ». La préface développe la même idée : « Père saint, vous avez fondé le salut du genre humain sur l'arbre de la Croix, afin que du bois, d'où venait la mort, jaillît à nouveau la vie, et que celui qui avait vaincu sur le bois, à son tour fût vaincu par le Christ notre Seigneur. » C'est ainsi que la Croix nous a ouvert à nouveau la porte du Paradis et qu'on peut la voir dans l'arbre de Vie planté au milieu de la Jérusalem nouvelle (*Apoc. 22, 2 et 14*) : « Voici l'arbre le plus noble, sis au milieu du Paradis, sur lequel l'auteur du salut a par sa mort triomphé de la mort de tous<sup>90</sup>. » L'aspect eschatologique du mystère de la Croix est souligné par la répétition, tout au long de l'office, de l'annonce du signe du Fils de l'homme (*Matth. 24, 30*) : « Ce signe de la Croix sera dans le ciel, quand le Seigneur viendra pour juger<sup>91</sup>. »

Instrument de la rédemption, manifestation de la divinité du Christ, centre de l'histoire religieuse de l'humanité, la Croix est pour nous « source de toute bénédiction et cause de toute grâce », comme le dit saint Léon le Grand dans l'homélie du 14 septembre<sup>92</sup>. C'est pourquoi, à la suite du saint docteur qui invitait ses auditeurs à accueillir « la gloire de la Croix d'un cœur pur et libre, l'intelligence illuminée par l'Esprit de vérité », l'Église nous introduit dans une sorte de contemplation affective du mystère : O

88. Saint IRÉNÉE, *Adversus haereses*, livre 5, ch. 17, 3.

89. Exaltation, Matines, antienne 8.

90. *Ibid.*, répons 3.

91. *Ibid.* Matines verset 1 et répons 6; Tierce répons bref; None et Vêpres verset.

92. Pour une étude littéraire de « l'hymne à la Croix » de saint LÉON, voir LÉON LE GRAND, *Sermons*, t. 3, coll. « Sources chrétiennes », 74, Paris, Éd. du Cerf, 1961, p. 60, note 4.

*magnum pietatis opus : mors mortua tunc est, in ligno quando mortua Vita fuit* <sup>93</sup>; *Adoramus-te, Christe, et benedicimus tibi* <sup>94</sup>; *Salvator mundi, salva nos* <sup>95</sup>.

En exaltant la Croix glorieuse nous devons nous tenir en garde contre deux tentations. La première consisterait à oublier que notre communion à la victoire du Christ passe par la communion à ses souffrances et à son humiliation. Le culte liturgique de la Croix doit nous conduire à « l'empressement au service du Seigneur », comme le dit l'offertoire de la fête de l'Exaltation. De ce point de vue le choix des psaumes de Matines est plein de sens : tandis que les psaumes du 3<sup>e</sup> nocturne sont des psaumes du Règne de Dieu, des psaumes de gloire (*ps. 95, 96, 97*), ceux des deux premiers nocturnes appartiennent à la liturgie des Martyrs (*ps. 1, 2, 3 et 4, 10, 20*). Si tous les chrétiens sont, au dire d'Ignace d'Antioche, des « rejetons de la Croix <sup>96</sup> », les martyrs le sont à un titre exceptionnel. En eux la Croix continue à triompher du Mauvais et, en eux, tout le peuple des baptisés témoigne au Christ qu'il a entendu son appel. C'est encore Ignace d'Antioche qui dit : « Par sa Croix, dans sa passion, il vous appelle, vous qui êtes ses membres <sup>97</sup>. »

La seconde tentation serait de confondre le culte de la Croix glorieuse et le « triomphalisme », selon le mot qu'a rendu célèbre la première session du Concile. La Croix du Christ n'est pas un talisman qu'il suffirait de graver au fronton des édifices publics pour assurer la pérennité d'une civilisation : « Réjouissez dans votre puissance nos rois croyants en leur accordant la victoire contre leurs ennemis, qu'ils jouissent de votre alliance, arme de paix, trophée invincible », chante la liturgie byzantine <sup>98</sup>, et pourtant Constantinople est tombée. La gloire de la Croix n'est pas une gloire humaine. Elle ne brille jamais d'un éclat plus pur, elle n'est jamais plus victorieuse que là où elle est pour la communauté des baptisés un signe de contradiction au milieu des hommes. C'est la grâce de Jérusa-

93. Exaltation, Laudes, antienne 1.

94. *Ibid.*, Matines, antienne 7.

95. *Ibid.*, antienne 9.

96. IGNACE D'ANTIOCHE, *Lettre aux Tralliens*, 11, 2.

97. *Ibid.*

98. Exaltation, office byzantin, Matines, 6<sup>e</sup> ode, *loc. cit.*, p. 48.

lem de proclamer aujourd'hui le *mysterium Crucis* plus sûrement qu'aux temps où l'Anastasis brillait de tout l'éclat de ses ors et où les Croisés avaient planté la croix sur le Dôme de la Roche.

\*  
\* \*

Splendeur d'une histoire, beauté des formulaires liturgiques, profondeur d'une théologie. Et pourtant, le 14 septembre, il n'y a pas un fidèle de plus à la messe que la veille; il y en a moins que le lendemain, où l'on célébrera les Sept Douleurs de la sainte Vierge. N'y a-t-il rien à tenter pour faire « briller dans les cœurs » (2 Cor. 4, 6) la Croix glorieuse du Christ? Nous nous permettons d'émettre un vœu.

Les liturgies d'Orient célèbrent l'Exaltation de la Croix à l'égal de l'Épiphanie. Ne pourrait-il en être ainsi chez nous? Mais une telle promotion de la fête de la sainte Croix n'est possible concrètement qu'à deux conditions. La première est qu'on la fixe au dimanche, car il importe peu à 99 % des chrétiens qu'on élève à la 1<sup>re</sup> classe une fête tombant en semaine. La seconde condition est qu'on supprime certaines autres fêtes d'institution récente, qui n'ont trouvé aucun écho dans la piété populaire. Nous pensons spécialement aux fêtes du Précieux Sang et du Christ-Roi. Lorsqu'il établit cette dernière, en 1925, Pie XI voulait « apporter un remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine, le laïcisme<sup>99</sup> ». Avec bientôt quarante ans de recul on doit reconnaître que cette fête d'idée n'a pas reçu l'accueil escompté. L'Exaltation de la sainte Croix, célébrée le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre en union avec toutes les Églises d'Orient, constituerait par contre une solennelle proclamation de la foi des chrétiens dans leur salut par la Croix, dans la valeur rédemptrice du Sang du Christ et dans sa Seigneurie universelle.

PIERRE JOUNEL.

99. PIE XI, Lettre encyclique *Quas primas* sur le Christ-Roi (11 décembre 1925), dans « Les enseignements pontificaux », *La Liturgie*, Desclée et C<sup>ie</sup>, 2<sup>e</sup> édition 1961, p. 240.